

Droits d'une mere et de sa fille abandonnée par le pere

Par jonast_old, le 27/11/2007 à 13:17

bonjour

pour faire cours je vous resume la situation

je suis ivoirienne et en 2006jai eu un enfant avec uncitoyen français, nous sommes à present separer (decision venant de lui)je vis en cote d'ivoire avec ma fille à present et les formailtées pour que cette derniere obtienne la nationalité française sont en cours (selon le pere) et ce dernier me demande certains documents pour que ses demarches aboutissent,

cependant je me demande qu'els sont mes droits au cas ou ce dernier voudrai la reccuperer une fois qu'el est declaree francaise

de plus est k'il peu exiger que celle ci aille lui rendre visite tte seule en france s'achant qu'el ne le connaispas et q'une n'a pas de lien avec lui.(elle à 1an)

merci